



Sécurité civile

Ensemble, soyons prêts !



ORGANISATION MULTIMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

AVIS DE SÉCURITÉ CIVILE POUR LES COLLECTIVITÉS RIVERAINES DE RIGAUD ET DE POINTE-FORTUNE

L'OMSC souhaite informer les collectivités riveraines que le niveau d'eau demeure en hausse sur la rivière des Outaouais. Les précipitations reçues, combinées au réchauffement des températures qui s'amorce ainsi qu'aux nouvelles précipitations attendues d'ici à dimanche, vont contribuer au maintien de cette hausse du niveau de la rivière pendant encore plusieurs jours.

À Rigaud, le seuil d'inondation mineure est atteint pour l'ensemble des secteurs riverains. Si, pour l'instant, il n'y a pas d'enjeu pour Pointe-Fortune, la situation pourrait évoluer selon la quantité de pluie totale reçue d'ici les 48 prochaines heures. Sous réserve de nouvelles informations qui pourraient nous être transmises par nos experts ou les autorités provinciales, le scénario de crue 2026 pourrait être comparable à celui observé en 2023.

Ce que l'OMSC fait

En conformité avec les mesures énoncées dans le Plan multimunicipal de sécurité civile, les mesures complémentaires suivantes seront prises :

- Du sable est mis à la disposition des citoyens à la caserne du SSIR pour le remplissage de sacs de sable;
- Une estacade sera installée dans la descente de bateau de la Pointe-Séguin pour empêcher les effets de vagues;
- Des patrouilles de surveillance périodiques seront maintenues jusqu'à la décrue;
- Le site Web de la Ville de Rigaud sera mis à jour quotidiennement pour permettre aux citoyens de suivre l'évolution de la crue.
- La Ville de Pincourt complète actuellement ses vérifications afin de pouvoir soutenir les municipalités de Rigaud et de Pointe-Fortune, si nécessaire;
- Des rencontres de coordination entre les différents intervenants seront réalisées ponctuellement dans un souci d'offrir une réponse adaptée aux enjeux qui seront soulevés.

Ce que les collectivités riveraines doivent faire

Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la sécurité civile* visant à favoriser la résilience aux sinistres, les propriétaires et les locataires doivent :

- Demeurer responsables, malgré les mesures prises par les autorités municipales pour appuyer et soutenir les collectivités riveraines;
- Consulter régulièrement le site Web municipal ou celui des différentes autorités provinciales;
- Prendre les mesures de protection recommandées par le [ministère de la Sécurité publique](#);
- Respecter les consignes émises par les autorités, notamment celles contenues dans les AVIS ou les COMMUNIQUÉS.



Sécurité civile

Ensemble, soyons prêts !

Concernant le programme général d'assistance financière

Consultez le site Web suivant du ministère de la Sécurité publique pour connaître les dépenses admissibles, notamment dans le cadre des [mesures préventives temporaires pour éviter ou limiter les dommages à votre résidence principale et aux biens s'y rattachant](#).

Pour plus d'information :

Éric Martel,
Gestionnaire en résilience, risques et catastrophes et Coordonnateur adjoint de la sécurité civile,
Ville de Pincourt
919, Chemin Duhamel, Pincourt (Québec), J7W4G8
Tél. : 514 453-8981, poste 221
e.martel@villepincourt.qc.ca
www.villepincourt.qc.ca